



Assemblée générale

Distr. générale
8 octobre 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Point 135 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour 2020

Projet de budget-programme pour 2020

Titre II **Affaires politiques**

Chapitre 3 **Affaires politiques**

Missions politiques spéciales

Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions, groupes d'experts et autres entités et mécanismes

Quatrième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour 2020

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses pour 2020 relatives aux missions politiques spéciales, relevant du groupe thématique II (équipes de surveillance des sanctions, groupes d'experts et autres entités et mécanismes) ([A/74/6 \(Sect. 3\)/Add.3](#)). À cette occasion, il s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 26 septembre 2019.

2. Dans le premier additif au chapitre 3 (Affaires politiques) de son rapport sur le projet de budget-programme pour 2020 ([A/74/6 \(Sect. 3\)/Add.1](#)), le Secrétaire général donne un aperçu général des ressources demandées pour 2020 au titre de 37 missions politiques spéciales et des questions concernant les missions en général. Des renseignements détaillés sur chaque mission politique spéciale sont donnés dans cinq autres additifs¹, qui sont consacrés aux besoins propres aux groupes thématiques I

¹ [A/74/6 \(Sect. 3\)/Add.2](#), [A/74/6 \(Sect. 3\)/Add.3](#), [A/74/6 \(Sect. 3\)/Add.4](#), [A/74/6 \(Sect. 3\)/Add.5](#) et [A/74/6 \(Sect. 3\)/Add.6](#).



à III et aux deux plus grandes missions, à savoir la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Le Comité consultatif formule des observations et recommandations sur les questions concernant les missions politiques spéciales en général dans son rapport principal (A/74/7/Add.1), tandis que ses observations et recommandations sur les prévisions budgétaires relatives aux groupes thématiques I à III ainsi qu'à la MANUA et à la MANUI sont regroupées dans d'autres rapports². Le Secrétaire général indique également qu'il présentera à l'Assemblée générale des propositions distinctes pour tout besoin supplémentaire découlant de nouveaux mandats ou de modifications apportées aux mandats existants, y compris pour la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda (MINUAAH) (groupe thématique III) (voir A/74/6(Sect. 3)/Add.1, par. 5 et 14). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les prévisions de dépenses pour le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) (groupe thématique III), qui sera créé le 16 octobre 2019 conformément à la résolution 2476 (2019) du Conseil de sécurité, seraient présentées séparément. Il formulera ses observations et recommandations dans les rapports qu'il consacrera à ces questions.

3. Dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2020 (A/74/7), le Comité consultatif a formulé des observations et des recommandations sur le budget, la méthode, le format et la présentation (ibid., chap. I, sect. A), qui s'appliquent également aux rapports du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses des missions politiques spéciales¹.

II. Exécution du budget en 2018 et 2019 et ressources nécessaires pour 2020

4. Le tableau 1 ci-après, qui figure également dans le rapport du Secrétaire général (A/74/6 (Sect. 3)/Add.3, table 1), met en regard le montant des ressources à prévoir pour 2020 au titre des 15 missions politiques spéciales relevant du groupe thématique II, les crédits approuvés pour 2019 et les dépenses engagées en 2018.

Tableau 1

Récapitulatif des ressources nécessaires au titre du groupe thématique II

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2018	2019	2020		2020
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Total des ressources nécessaires	Dépenses non renouvelables	2020/2019 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) – (2)
Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée ^a	2 004,3	–	–	–	–
Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	1 242,8	1 319,2	1 430,6	–	111,4
Groupe d'experts sur le Soudan	963,2	1 072,3	1 088,9	–	16,6
Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée	2 811,7	2 963,6	2 912,0	–	(51,6)
Groupe d'experts sur la Libye	1 145,9	1 406,3	1 395,5	–	(10,8)
Groupe d'experts sur la République centrafricaine	1 143,1	1 193,1	1 211,2	–	18,1
Groupe d'experts sur le Yémen	2 022,0	2 283,7	2 324,6	–	40,9
Groupe d'experts sur le Soudan du Sud	1 136,9	1 357,7	1 357,7	–	–

² A/74/7/Add.2, A/74/7/Add.3, A/74/7/Add.4, A/74/7/Add.5 et A/74/7/Add.6.

Catégorie de dépenses	2018	2019	2020	2020	
	Dépenses effectives (1)	Crédits ouverts (2)	Total des ressources nécessaires (3)	Dépenses non renouvelables (4)	2020/2019 Augmentation/ diminution (5) = (3) - (2)
Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) concernant l'EIL (Daech), Al-Qaida, les Talibans et les personnes et entités qui leur sont associées	5 836,2	6 481,8	5 899,5	–	(582,3)
Bureau du Médiateur créé par la résolution 1904 (2009) du Conseil de sécurité	407,0	653,3	653,3	–	–
Application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité	1 496,9	1 198,0	1 548,0	–	350,0
Groupe d'experts sur le Mali	936,9	1 348,0	1 325,7	–	(22,3)
Groupe d'experts sur la Somalie	–	1 851,6	1 850,8	–	(0,8)
Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive	2 455,6	2 945,5	2 969,3	–	23,8
Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	9 887,6	11 029,8	11 147,4	–	117,6
Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes	1 243,5	19 569,8	20 338,7	–	768,9
Total	34 733,6	56 673,7	57 453,2	–	779,5

^a Ajouté à des fins de comparaison. Conformément à la résolution 2444 (2018) du Conseil de sécurité, le mandat du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée a pris fin le 16 décembre 2018. Par la même résolution, le Conseil de sécurité a créé le Groupe d'experts sur la Somalie, pour une période allant du 14 novembre 2018 au 15 décembre 2019. Les données concernant le Groupe d'experts figurent dans le tableau 1 à partir de 2019.

5. Le montant net des crédits demandés pour 2020 au titre des 15 missions du groupe thématique II s'élève à 57 453 200 dollars (montant net), soit une augmentation de 779 500 dollars (1,4 %) par rapport aux crédits ouverts en 2019. On trouvera dans le tableau 5 du rapport principal du Secrétaire général (A/74/6 (Sect. 3)/Add.1) un récapitulatif des variations entre les ressources approuvées pour 2019 et les ressources proposées pour 2020 au titre des missions dont le mandat a été reconduit.

6. S'étant renseigné, le Comité consultatif a appris que les dépenses de 2019 arrêtées au 30 juin 2019 pour les missions faisant partie du groupe thématique II s'élevaient à 23 736 100 dollars, tandis que les crédits ouverts pour la même année se chiffraient à 56 673 700 dollars. **Il compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale, lorsque celle-ci examinera le présent rapport, des informations actualisées sur les dépenses effectivement engagées en 2019.**

A. Observations et recommandations concernant les effectifs

7. À sa demande, le Comité consultatif a reçu un tableau des effectifs approuvés pour 2019 et des effectifs proposés pour 2020 pour les 15 missions du groupe thématique II (voir tableau 2). Les modifications qu'il est proposé d'apporter aux effectifs sont également résumées à l'annexe XI du rapport principal du Secrétaire général (A/74/6 (Sect. 3)/Add.1).

Tableau 2

Groupe thématique II : effectifs nécessaires

<i>Mission</i>	<i>Effectif approuvé pour 2019</i>	<i>Effectif proposé pour 2020</i>	<i>Nouveaux postes temporaires</i>	<i>Suppression</i>	<i>Conversion</i>	<i>Reclassement ou déclassement</i>	<i>Réaffectation</i>	<i>Transfert</i>
Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	1 P-3	2 P-3	1 P-3	—	—	—	—	—
Groupe d'experts sur le Soudan	1 P-3	1 P-3	—	—	—	—	—	—
Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée	6 (1 P-4, 2 P-3 et 3 G)	6 (1 P-4, 2 P-3 et 3 G)	—	—	—	—	—	—
Groupe d'experts sur la Libye	2 (1 P-3 et 1 G)	2 (1 P-3 et 1 G)	—	—	—	—	—	—
Groupe d'experts sur la République centrafricaine	2 (1 P-3 et 1 G)	2 (1 P-3 et 1 G)	—	—	—	—	—	—
Groupe d'experts sur le Yémen	8 (1 P-3, 5 SM et 2 AL)	8 (1 P-3, 5 SM et 2 AL)	—	—	—	—	—	—
Groupe d'experts sur le Soudan du Sud	3 (1 P-3 et 2 G)	3 (1 P-3 et 2 G)	—	—	—	—	—	—
Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaïda, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées	19 (1 P-5, 4 P-4, 6 P-3 et 8 G)	19 (1 P-5, 4 P-4, 6 P-3 et 8 G)	—	—	—	—	—	—
Bureau du Médiateur créé par la résolution 1904 (2009) du Conseil de sécurité	2 (1 P-4 et 1 G)	2 (1 P-4 et 1 G)	—	—	—	—	—	—
Application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité	9 (1 P-5, 3 P-4, 3 P-3 et 2 G)	9 (1 P-5, 3 P-4, 3 P-3 et 2 G)	—	—	—	—	—	—
Groupe d'experts sur le Mali	1 P-3	1 P-3	—	—	—	—	—	—
Groupe d'experts sur la Somalie	6 (1 P-3, 1 G et 4 AL)	6 (1 P-3, 1 G et 4 AL)	—	—	—	—	—	—
Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive	5 (1 P-5, 2 P-3 et 2 G)	5 (1 P-5, 2 P-3 et 2 G)	—	—	—	—	—	—

Mission	Effectif approuvé pour 2019	Effectif proposé pour 2020	Nouveaux postes temporaires	Suppression	Conversion	Reclassement ou déclassement	Réaffectation	Transfert
Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	50 (1 SSG, 1 D-2, 2 D-1, 9 P-5, 19 P-4, 7 P-3, 3 P-2, 8 G)	50 (1 SSG, 1 D-2, 2 D-1, 9 P-5, 19 P-4, 7 P-3, 3 P-2, 8 G)	—	—	—	—	—	—
Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes	135 (1 SSG, 2 D-1, 5 P-5, 15 P-4, 13 P-3, 42 SM, 21 AN, 29 AL et 7 VNU)	148 (1 SSG, 2 D-1, 5 P-5, 15 P-4, 17 P-3, 4 P-2, 44 SM, 23 AN, 29 AL et 8 VNU)	16 (5 P-3, 4 P-2, 4 SM, 2 AN, 1 VNU)	3 (1 P-3, 2 SM)	—	—	—	20 (1 P-5, 5 P-4, 3 P-3, 2 SM, 4 AN, 2 AL et 3 VNU)

Abbreviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; G = agent(e) des services généraux ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e) ; VNU = Volontaire des Nations Unies.

8. Pour 2020, le Secrétaire général propose d'apporter les changements ci-après aux effectifs de deux missions ([A/74/6 \(Sect. 3\)/Add.3](#), par. 20 et 350) :

a) Au Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo : création d'un poste temporaire d'agent(e) de sécurité (P-3) sur la recommandation du Département de la sûreté et de la sécurité, à la suite de l'enquête menée pour établir les faits à l'origine de l'assassinat de deux membres du Groupe d'experts en 2017 ;

b) Dans l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes : création de 16 postes temporaires (5 P-3, 4 P-2, 4 SM, 2 AN et 1 VNU), suppression de 3 postes temporaires (1 P-3 et 2 SM), et transfert de 20 postes temporaires (1 P-5, 5 P-4, 3 P-3, 2 SM, 4 AN, 2 AL et 3 VNU), soit une augmentation nette de 13 postes par rapport aux 135 approuvés pour 2019 (voir par. 9 à 14 ci-dessous). Le Comité consultatif s'est fait remettre un organigramme révisé faisant apparaître les changements proposés pour 2020, qui est annexé au présent rapport.

Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes

9. Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale, dans sa résolution [73/279 A](#), a prié le Secrétaire général de faire figurer dans les prochains projets de budget toutes les propositions pertinentes concernant les structures organisationnelles, le niveau des effectifs et les ressources nécessaires, compte tenu de ce qui aurait été constaté sur le terrain.

Transferts

10. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, en réponse à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution [73/279 A](#), les principaux changements qu'il était proposé d'apporter à la structure organisationnelle de l'Équipe d'enquêteurs étaient au nombre de deux : le transfert du Groupe de la

protection des victimes et des témoins du Bureau de l'analyse au Bureau du Chef de cabinet, afin de rendre ce groupe plus indépendant des activités d'enquête et d'analyse de l'Équipe d'enquêteurs ; le transfert du Groupe de la gestion des systèmes informatiques et du Groupe de la gestion des archives et des dossiers du Bureau du Chef de cabinet au Bureau de l'analyse, afin de clarifier et de simplifier les procédures de conservation et de gestion de l'information, de concentrer à un seul endroit les opérations ayant trait aux éléments de preuve et de regrouper les fonctions de réception, de catalogage et d'analyse de l'information [voir également [A/74/6 \(Sect. 3\)/Add.3](#), par. 350 c) ii) et iii)]. Il a été expliqué au Comité que ces deux changements visaient à faire en sorte que la mission puisse mener ses travaux conformément aux normes internationales et aux meilleures pratiques dans le domaine. Des explications concernant la proposition de transférer 20 postes temporaires, en 2020, à l'Équipe d'enquêteurs sont données dans le rapport du Secrétaire général [ibid., par. 350 c) i) à vi)].

Création de postes

11. Au total, il est proposé de créer 16 postes temporaires en 2020 : a) un poste au Bureau du Conseiller spécial [fonctionnaire de l'information (Volontaire des Nations Unies)] ; b) sept postes au Bureau des enquêtes sur le terrain [un poste d'assistant(e) spécial(e) (P-3), un de juriste (P-3), trois d'enquêteur(euse) adjoint(e) de 1^{re} classe (P-2) et deux de spécialiste des questions d'état de droit (administrateurs(trices) recruté(e)s sur le plan international)] ; c) cinq postes au Bureau de l'analyse [un poste d'enquêteur(euse) en criminalistique informatique (P-3), un de spécialiste des systèmes informatiques (P-3), un d'enquêteur(euse) en criminalistique informatique adjoint(e) de 1^{re} classe (P-2) et deux d'assistant(e) aux archives (agent(e)s du Service mobile)] ; d) trois postes au Bureau du Chef de cabinet [un poste de spécialiste de la protection et de l'accompagnement des témoins (P-3) et deux de traducteur(trice) (agent(e)s du Service mobile)] (ibid., par. 350 a) i) à iv)].

12. À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité que, également en réponse à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution [73/279 A](#), le Secrétaire général proposait de créer ces 16 postes temporaires pour renforcer les capacités d'enquête et d'analyse de l'Équipe d'enquêteurs. On lui a indiqué que, après les activités menées en Iraq et les échanges qui avaient eu lieu entre celle-ci et certains de ses homologues, il était apparu plus clairement que le nombre de pièces qui devraient être collectées, préservées et analysées était plus important que prévu. L'Équipe d'enquêteurs estime que ces renforts lui permettraient de traiter et d'analyser plus efficacement les preuves concernant les priorités qu'elle s'est fixées, tous les postes en question étant de la classe P-3 ou de rang inférieur.

Suppression de postes

13. S'agissant de la proposition de supprimer trois postes temporaires à la Section de la sécurité [un poste de coordonnateur(trice) des mesures de sécurité (P-3) et deux postes d'agent(e) de protection rapprochée (agent(e)s du Service mobile)], il est notamment indiqué dans les prévisions budgétaires que, l'Équipe ayant pu revoir à la baisse le niveau d'appui dont elle avait besoin pour exécuter ses principales activités de fond, la suppression envisagée faciliterait la création d'autres postes temporaires dans les Groupes des enquêtes sur le terrain, qui auraient des besoins accrus en compétences spécialisées (ibid., par. 350 b) ; voir également par. 12 ci-dessus). À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité que, malgré cette suppression, les 47 agent(es) de sécurité qui seraient en poste, soit 32 % du nombre de postes temporaires demandés pour 2020 (148 postes en tout), suffiraient à assurer la sûreté et la sécurité de l'Équipe d'enquêteurs.

14. Le Comité consultatif souligne que les propositions concernant les postes doivent toujours être justifiées au cas par cas, compte tenu des ressources nécessaires pour absorber la charge de travail et assurer l'exécution des programmes et activités prescrits (A/72/7, par. 87 ; A/74/7, par. 81). En outre, le Comité compte que le Secrétaire général continuera de suivre l'évolution des conditions de sécurité en Iraq et de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies.

Postes temporaires vacants

15. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité a été informé qu'au 31 juillet 2019, 64 postes temporaires relevant du groupe thématique II étaient vacants, mais aucun depuis deux ans ou plus.

16. En ce qui concerne les postes temporaires vacants et le taux de vacance dans l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, il a été expliqué au Comité que le taux effectif de vacance en 2019 était plus élevé qu'en 2018 du fait du nombre des postes approuvés, qui était passé de 15 en 2018 à 135 en 2019, mais que les activités de recrutement avaient bien avancé et que, au 9 juillet 2019, le taux global de vacance était de 28,1 %. L'Équipe d'enquêteurs estime que ce taux pourrait encore baisser et s'établir à 16,0 % d'ici à la fin de 2019.

17. Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale, lorsque celle-ci examinera le présent rapport, des informations actualisées sur l'état des vacances de postes temporaires et les activités de recrutement menées actuellement. Il veut espérer que les postes susmentionnés seront pourvus dans les meilleurs délais.

Indemnité de fonctions

18. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2019, 12 postes [2 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 2 SM et 3 G(AC)] étaient pourvus par voie d'affectation temporaire ouvrant droit au versement d'une indemnité de fonctions. Il note que trois fonctionnaires [titulaires, respectivement, d'un poste P-3, d'un poste d'agent(e) du Service mobile et d'un poste d'agent(e) des services généraux (Autres classes)] reçoivent cette indemnité depuis plus d'un an. Il examine plus avant l'utilisation qui est faite de l'indemnité de fonctions dans son rapport sur le projet de budget-programme pour 2020 (voir A/74/7, par. 90 à 94).

19. Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les effectifs pour 2020 soient approuvées.

B. Observations et recommandations concernant les dépenses opérationnelles

20. Les ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles du groupe thématique II s'élèvent à 27 138 200 dollars pour 2020, ce qui représente une diminution de 2 095 900 dollars (7,2 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2019 (29 234 100 dollars). Le Comité consultatif a obtenu des renseignements sur ces dépenses (voir tableau 3), plus précisément sur les dépenses effectives de 2018, le montant des crédits ouverts pour 2019 et les prévisions de dépenses pour 2020.

Tableau 3
Groupe thématique II : dépenses opérationnelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2018	2019	2020	Variation	
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Total des ressources nécessaires	Dépense non renouvelable	2020/2019 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) – (2)
1. Experts	12 589,2	13 837,1	13 844,6	–	7,5
2. Consultants et services de consultants	44,8	191,0	296,9	–	105,9
3. Voyages officiels	2 065,2	2 609,6	2 780,1	–	170,5
4. Installations et infrastructures	2 394,6	4 254,8	4 248,4	–	(6,4)
5. Transports terrestres	57,9	432,6	337,9	–	(94,7)
6. Opérations aériennes	3,6	607,5	107,5	–	(500,0)
7. Opérations maritimes ou fluviales	–	–	–	–	–
8. Communications et informatique	902,7	4 778,2	4 055,3	–	(722,9)
9. Santé	10,2	166,1	165,6	–	(0,5)
10. Matériel spécial	–	–	–	–	–
11. Fournitures, services et matériel divers	642,1	2 357,2	1 301,9	–	(1 055,3)
Total	18 710,3	29 234,1	27 138,2	–	(2 095,9)

Voyages officiels

21. Les ressources demandées au titre des voyages officiels pour les 15 missions relevant du groupe thématique II s'élèvent pour 2019 à 2 780 100 dollars, soit une augmentation de 170 500 dollars (6,5 %) par rapport aux crédits ouverts, d'un montant de 2 609 600 dollars (voir tableau 3). Le Comité consultatif constate, d'après les renseignements qui lui ont été communiqués, que l'augmentation des prévisions de dépense pour 2020 correspond à la hausse des ressources demandées pour deux missions : a) l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, qui a demandé davantage de ressources (156 400 dollars de plus, soit 24 %) essentiellement au titre de voyages supplémentaires dans la zone de la mission, car elle accroît ses activités opérationnelles ; b) le Groupe d'experts sur le Yémen, qui a demandé 26 000 dollars de plus, soit 48 %, au titre de voyages liés à la formation en matière de sûreté et de sécurité. Cette augmentation est en partie compensée par la baisse des dépenses prévues pour trois missions : a) le Groupe d'experts sur le Mali (6 700 dollars de moins, soit 3 %) ; b) l'appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1540 \(2004\)](#) relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive (3 500 dollars, 5 %) ; c) la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (1 700 dollars, 0,2 %).

Application des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion

22. Le Secrétaire général donne des informations sur l'application des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion pour la période 2016-2018 à l'annexe VI de son rapport principal sur les missions politiques spéciales ([A/74/6](#)

(Sect. 3)/Add.1). Le Comité consultatif constate que les missions relevant du groupe thématique II se conforment généralement peu à ces directives et n'atteignent pas l'objectif de 75 % fixé à cet égard, seul le Groupe d'experts sur le Soudan s'en approchant, avec un taux d'application de 74 % en 2018. Le Comité examine plus avant la question de la suite donnée, globalement, aux directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion pour les voyages officiels dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2020 (voir A/74/7, par. 99 et 100).

23. Le Comité consultatif déplore que les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion soient généralement peu appliquées. Tout en sachant qu'il n'est pas toujours possible de programmer certains voyages à l'avance, le Comité compte que les missions donneront la priorité à cette question et réaffirme qu'il faut redoubler d'efforts, en particulier dans les cas où les voyages peuvent être mieux planifiés, et notamment mettre au point des stratégies et des plans concrets qui aident à mieux faire appliquer les directives. Il compte également que le Secrétaire général donnera des informations à ce sujet dans son prochain projet de budget (A/74/7/Add.2, par. 21).

Experts

Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo

24. Les crédits demandés au titre des experts pour le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo couvrent également les frais de voyage pour 2020 (287 200 dollars), ce qui, selon les informations fournies au Comité consultatif, correspond à la diminution du montant demandé au titre des frais de voyage des experts et à la récente évolution des dépenses. Il est indiqué dans le rapport sur le projet de budget-programme pour 2020 (A/74/6 (Sect. 3)/Add.3) que le Groupe d'experts continue d'avoir du mal à rendre compte des questions dont il est chargé faute de pouvoir accéder à certaines zones et à certaines personnes en raison des conditions de sécurité, et que, en réponse, en 2020, celui-ci a l'intention d'établir davantage de rapports en se rendant dans des zones jusqu'ici difficiles d'accès, si les conditions de sécurité le permettent (ibid., p. 8). **Le Comité consultatif compte que des informations sur les dépenses effectivement engagées en 2018 au titre des voyages des experts et les informations les plus à jour à ce sujet pour 2019 seront communiquées à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le présent rapport.**

25. D'après les informations obtenues par le Comité, il a été tenu compte, dans le projet de budget, du recrutement à brève échéance d'un(e) agent(e) de sécurité (P-3) qui serait chargé(e) d'effectuer des évaluations de la sécurité afin de faciliter les missions du Groupe d'experts dans le pays et qui participerait à certaines missions, en particulier dans des lieux reculés (voir par. 8 a) ci-dessus ; voir également A/74/6 (Sect. 3)/Add.3, par. 20). Cela permettrait au Groupe d'experts d'effectuer davantage de missions et de se rendre dans des endroits auxquels il n'avait pas accès jusqu'ici. **Le Comité consultatif entend bien le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo recevra l'appui en matière de sécurité dont il a besoin dans l'exercice de ses mandats.**

Groupe d'experts sur la Somalie

26. Dans les crédits demandés au titre des experts entrent les voyages des experts (247 800 dollars), notamment ceux effectués pour se rendre en Afrique, au Moyen-Orient et en Europe, aux fins des enquêtes liées au régime des sanctions, et à New York, pour la présentation d'exposés et de rapports au Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 751 (1992) sur la Somalie. Il ressort des explications données au Comité consultatif à sa demande que la coopération entre le

Gouvernement fédéral somalien et le Groupe d'experts est une question dont le Comité du Conseil de sécurité s'occupe activement. Le plan relatif aux voyages officiels du Groupe d'experts pour 2020 comprend 45 voyages, y compris à destination de la Somalie. Cependant, le Comité a été informé que, si le Groupe d'experts ne pouvait se rendre à Somalie, il ajusterait son programme, notamment en faisant davantage de voyages dans la région, afin de recueillir les informations dont il avait besoin pour remplir son mandat. **Le Comité consultatif espère que des informations sur les dépenses effectivement engagées en 2018 au titre des voyages des experts et les informations les plus à jours à ce sujet pour 2019 seront communiquées à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le présent rapport.**

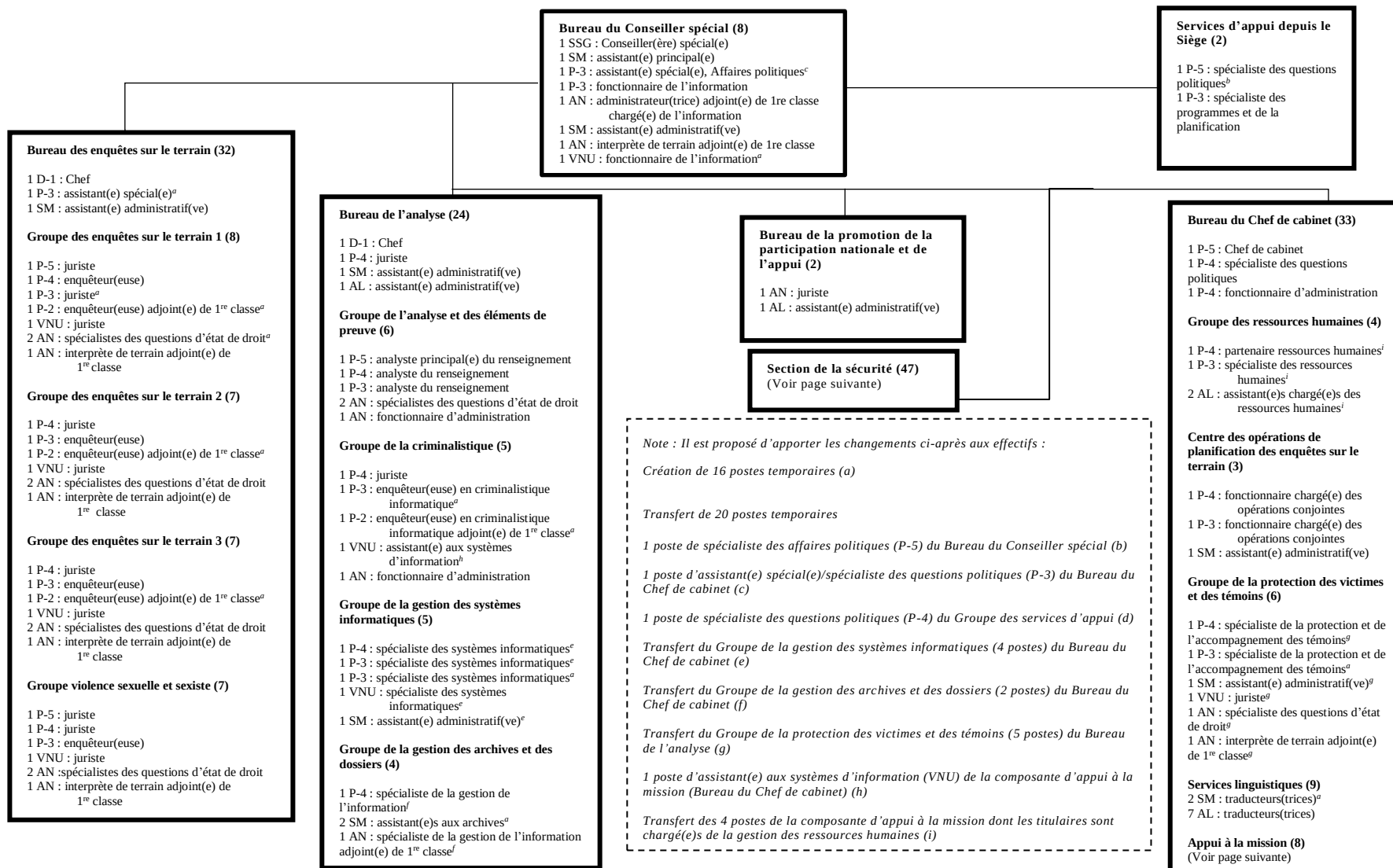
Composition des groupes d'experts

27. En ce qui concerne le profil des experts relevant du groupe thématique II, le Comité consultatif rappelle que le recrutement, la sélection et l'administration des membres des groupes d'experts et équipes de surveillance créés par le Conseil de sécurité sont régis par l'instruction administrative relative aux consultants et aux vacataires ([ST/AI/2013/4](#)) et que la compétence et le mérite sont les considérations primordiales lors de la sélection, tout étant fait également pour tenir compte de la répartition géographique et de l'équilibre entre les sexes ([A/73/498/Add.2](#), par. 17). Compte tenu des informations qu'il a reçues concernant la composition actuelle des groupes d'experts (55 hommes et 23 femmes), il constate que les femmes sont peu représentées.

28. Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles pour 2020 soient approuvées.

Annexe

Organigramme de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, 2020



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e) ; VNU = Volontaire des Nations Unies.

Annexe

Organigramme de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, 2020 – Section de la sécurité et appui à la mission

Section de la sécurité (47)

1 P-4 : Chef [rend compte au (à la) Conseiller(ère) spécial(e)]
 1 AN : fonctionnaire d'administration adjoint(e) de 1^{re} classe^j

Groupe de la protection rapprochée (19)

1 SM : fonctionnaire chargé(e) de la coordination de la protection rapprochée
 18 SM : agent(e)s de protection rapprochée

Groupe des opérations (12)

1 P-3 : coordonnateur(trice) des mesures de sécurité
 2 SM : agent(e)s de sécurité
 2 SM : analystes des informations sur la sécurité
 3 SM : agent(e)s de sécurité (sécurité physique)
 4 AL : opérateurs(trices) radio

Groupe de l'appui et de l'administration (14)

2 SM : agent(e)s de sécurité (administration)
 1 SM : agent(e) de sécurité (chef d'équipe)
 3 AL : assistant(e)s (sécurité sur le terrain)
 8 AL : chauffeurs(euses)

Appui à la mission (8)

(relève de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq)

1 P-3 : spécialiste des finances et du budget
 1 SM : auxiliaire médical(e)
 2 SM : assistant(e)s aux systèmes d'information
 1 SM : assistant(e) (gestion des installations)
 1 AL : assistant(e) (finances)
 2 AL : assistant(e)s (transports)

Note : Il est proposé d'apporter les changements ci-après aux effectifs :

Suppression d'un poste de coordonnateur(trice) des mesures de sécurité (P-3) et de deux postes d'agent(e) de protection rapprochée (Service mobile) à la Section de la sécurité.

Transfert d'un poste de fonctionnaire d'administration adjoint(e) de 1^{re} classe (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) du Bureau du Chef de cabinet (j)